

LA GRANDE-MOTTE

Bougez sur ordonnance.

La Ville de Sète n'est pas la seule à mettre en place le dispositif du sport sur ordonnance (page 22), La Grande-Motte s'y met également ! Ça fonctionne de la manière suivante : la personne malade doit obtenir une prescription d'un médecin participant au dispositif. Elle est ensuite amenée à se présenter à l'association La Maison Kairos qui lui proposera des séances d'activités physiques adaptées durant trois mois.

Infos : 06 48 74 73 03.